

Un Chargé de coopération culturelle (H/F)

Rattaché au Service Culture et Lecture Publique le chargé de coopération culturelle contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement des politiques culturelles, dont de lecture publique (Contrat de Territoire – Label 1ère page), négociés avec l'ensemble des acteurs culturels institutionnels, dans un principe de mutualisation et de respect des rôles et compétences de chacun des partenaires institutionnels et associatifs

CADRE D'EMPLOI : Attachés Territoriaux/Attachés de conservation du patrimoine, ouverture aux cadres d'emploi des rédacteurs et des Assistants de conservation du patrimoine possédant un niveau d'expertise ou une expérience professionnelle confirmée sur les fonctions proposées

GRADE MAXIMAL : Attaché Territorial Principal/Attaché Principal de Conservation du Patrimoine

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar-le-Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES :

1- Contribuer à la mise en œuvre et à l'animation des coopérations culturelles instaurées en cohérence avec l'ambition départementale pour la Culture fixée par l'Assemblée départementale

- Apporter une ingénierie de conseils et une expertise technique aux territoires dans leur implication au profit du développement de la lecture publique (identifier les secteurs déficitaires, argumenter et proposer des mesures d'ajustement)
- Contribuer à l'émergence et la concrétisation des contrats de territoires lecture en partenariat avec la DRAC
- Accompagner la mise en œuvre des accords-cadres négociés avec les EPCI (pilotage, structuration, supports contractuels...)
- Aider les porteurs de projets à mobiliser toutes les sources de financement (Europe, Etat, Région, Collectivités locales, mécènes) et faciliter le partage d'expériences

2- Contribuer au pilotage des programmes de professionnalisation des bibliothécaires

- Recenser, analyser et hiérarchiser les besoins en formation des professionnels et bénévoles bibliothécaires
- Élaborer des cahiers des charges pour des actions de formation adaptées au besoin des bibliothèques du réseau départemental
- Assurer une veille professionnelle sur les pratiques, les outils et réglementations de la formation des bibliothécaires professionnels et bénévoles
- Animer des sessions de formation mises en œuvre au bénéfice des bibliothécaires du réseau départemental

3- Apporter une expertise technique aux projets d'aménagement et de fonctionnement des espaces de lecture publique

- Être l'interlocuteur des services départementaux pour tous les projets d'investissement nécessitant une expertise en matière d'aménagement d'espace de lecture publique et/ou tiers lieux de culture
- Recueillir et analyser les projets de construction, d'aménagement ou de revalorisation portés par les collectivités territoriales
- Assurer l'instruction des dossiers de demande de subvention (fonctionnement et investissement) dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de lecture publique, en référence au règlement des aides départementales
- Rédiger les rapports adéquats et les éléments de langage destinés aux élus

4- Proposer et structurer, en lien avec le projet de service, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles au suivi et à l'évaluation des politiques de lecture publique

- Coordonner la collecte des données néoscrib et être l'interlocuteur du Ministère sur le sujet
- Accompagner les bibliothèques dépositaires d'un fonds patrimonial à effectuer leur déclaration dans le Catalogue Collectif de France (CCFr)
- Evaluer le développement des bibliothèques du réseau départemental, en conformité avec la politique de lecture publique
- Elaborer les tableaux de bord de suivi et d'évaluation des politiques de lecture publique

5- Assurer les activités et les tâches indispensables au bon fonctionnement du service

- Assurer les tâches administratives nécessaires à la mise en place des programmes et outils relevant de son périmètre d'actions (réunions, comptes-rendus, notes, rapports, relevés d'indicateurs) ;
- Contribuer à la préparation et l'exécution du budget dédié, être capable d'en rendre compte
- Participer à la définition et à l'animation de programme de médiation culturelle
- Travailler en étroite collaboration et d'entraide avec l'ensemble des membres de l'équipe du service (dessertes documentaires, rangement collectif, travaux d'été...)

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Culture (pratiques culturelles, patrimoine, dispositifs et politiques institutionnelles), Politiques territoriales multisectorielles (Procédures contractuelles), Tableaux de bord (Maîtrise des outils de suivi d'activité), Compétences, instances et processus de décision des Collectivités territoriales

Compétences professionnelles : Capacité à piloter un projet, Conduite et animation de réunions, Organisation, Capacité d'organisation, d'analyse, de suivi et d'évaluation, Savoir animer une formation

Attitudes professionnelles : Être force de proposition, Aptitude à communiquer, Capacité d'écoute et d'adaptation, Travailler en équipe, Autonomie dans la mise en œuvre des orientations

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Permis B, Déplacements sur le territoire.

Pour les agents non titulaires, obligation d'être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Carte titres-restaurants (jusqu'à 135€ par mois dont 60% pris en charge par le Département). Chèques vacances. Participation prévoyance et mutuelle. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation ou attestation de réussite au concours, ...) avant le 22/02/2026, à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Nathalie MEUNISER,
Responsable du Service Culture et Lecture Publique au 03/29/45/71/64